



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## défense des intérêts moraux

Question écrite n° 16306

### Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent, en toutes circonstances, à maintenir intacte la mémoire des militaires français qui, ayant répondu à l'appel du général de Gaulle n'ont pas transigé sur l'honneur. C'est ainsi que le général Joseph Hassler, héros des guerres de 1914-1918 et de 1938-1945, grand-croix de la Légion d'honneur, a fait l'objet de mises en cause, en présence d'autorités officielles, dans le cadre de diverses inaugurations à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), le 26 mars 1998. Il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle tendant à rappeler à tous et singulièrement à ceux qui ont eu des responsabilités officielles sous les deux précédents septennats, le devoir de réserve et de mémoire.

### Texte de la réponse

Le ministre de la défense est particulièrement attaché au devoir de mémoire et l'action qu'il a conduit dans ce domaine, en étroite collaboration avec le secrétaire d'Etat aux anciens combattants reste un sujet prioritaire. Il s'agit de maintenir, dans la mémoire collective, le souvenir des épreuves qui ont jalonné notre histoire pour défendre la liberté et les droits de l'homme. L'action de réparation et de solidarité est à poursuivre envers ceux qui ont été victimes des pires horreurs, ainsi qu'envers ceux qui ont lutté pour l'indépendance de la France et pour ses libertés, afin que disparaisse tout système remettant en cause les valeurs de démocratie et des droits de l'homme, fondatrices de la République. Il s'agit de préserver et de valoriser l'histoire de cette époque, en hommage aux morts et aux survivants, et en témoignage pour les générations futures. La préservation du souvenir passe tout d'abord par l'information des nouvelles générations. Il s'agit de leur transmettre les leçons humaines, historiques et civiques qui peuvent être tirées des événements de la Seconde Guerre mondiale. C'est dans ce but que le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants organisent, chaque année, le concours national de la Résistance et de la déportation, qui rencontre un succès toujours croissant. Par ailleurs, dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, instituée par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, un module d'information spécifique au devoir de mémoire sera dispensé à l'ensemble de nos jeunes concitoyens. Il comprendra en particulier la projection d'un film réalisé par le ministère de la défense et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, avec la participation de hautes personnalités du monde combattant et résistant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16306

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juin 1998, page 3533

**Réponse publiée le** : 12 octobre 1998, page 5540